

CAPC / Plaine Commune

Secteur Plaine Commune

REF : PLAINE2011004

Signataire : FW

OBJET :Signature de la convention de gestion urbaine de proximité relative au quartier Cristino Garcia Landy

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine intercommunal Cristino Garcia Landy signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 22 novembre 2007,

Considérant que la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants d'un quartier et de faciliter le travail des personnels amenés à travailler en rapport avec les espaces publics, espaces extérieurs et parties communes des immeubles, et d'accompagner les changements induits par la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine,

Considérant que le pilotage de la GUP est aujourd'hui confié à l'UT de rénovation urbaine d'Aubervilliers de Plaine Commune dans le cadre du projet ANRU Cristino Garcia Landy.

Considérant que pour poursuivre le processus engagé, il est nécessaire de passer une convention de partenariat entre les différents acteurs de la GUP qui fixe des objectifs et une méthode de travail.

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de Gestion Urbaine de Proximité du quartier Cristino Garcia Landy à Aubervilliers et à Saint-Denis qui permettra d'améliorer et de poursuivre la mise en place d'une coordination des interventions techniques des personnels de Plaine Commune, des Villes, des bailleurs, de la SEM Plaine Commune Développement et de mobiliser les habitants sur cette question,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) du quartier Cristino Garcia Landy à Aubervilliers et à Saint-Denis avec les partenaires du quartier :

- La ville d'Aubervilliers
- La ville de Saint-Denis
- L'Etat
- La SEM Plaine Commune Développement
- L'OPH d'Aubervilliers
- L'OPH Plaine Commune Habitat
- Le bailleur Immobilière 3F
- Le bailleur Logirep

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué